

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 5 novembre 2019 (18h), à la Maison du Parc à Chevreuse

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BARBOTIN Conseil régional IDF
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CHIVOT Auffargis
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER CCHVC
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES ALOISI-ROUX, DOUBRE, DUFILS, MONTET et THOMAS et M. STEPHAN.

Absents excusés :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- Mme PIGANEAU Conseil régional IDF

Pouvoirs :

- Mme BOONE à M. CHIVOT
- Mme DARCOS à Mme AUBERT
- Mme PIGANEAU à M. VANDEWALLE
- Mme DARMON à M. DE WINTER

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau syndical du 24 septembre 2019

Adopté à l'unanimité

2. Attribution des aides validées par la Commission Développement économique et Energie du 15 octobre 2019

Fonds d'aides aux artisans et commerçants de l'Essonne

Mme Cormont, rénovation réparations et entretien de toitures « Renitech Toitures », Saint-Jean-de-Beauregard

- Investissements : achat d'un véhicule et de matériel
- Cout global : 19 940 € HT
- Subvention accordée : 2 991 € sous réserve de compléments d'informations sur le montage juridique.
Demande de démarrage anticipé au 01/09/19 en raison du début de l'activité

Innov rural

La Racine monnaie locale

Un an après son lancement officiel, La Racine compte près de 500 adhérents dont une centaine de professionnels. Les résultats sont encourageants puisque chez les commerçants les plus investis, le volume d'échange en monnaie locale représente près de 10% du chiffre d'affaires. Pour développer la monnaie locale et répondre aux attentes des professionnels, la Racine sollicite un cofinancement pour lancer en complément une monnaie électronique via une application smartphone.

- Dépenses : communication, lancement d'une monnaie locale électronique
- Cout global : 23 000€ HT
- Subvention accordée : 17 000€ sous réserve d'effectuer les demandes financements complémentaires et d'orienter les opérations de communication vers le territoire du Parc.

Y Vandewalle : Quel est le volume d'échange ?

E Aubert : Combien de commerçants sont adhérent ? et quel type de professionnels ?

La Racine à 500 membres : 19 associations et collectivités ainsi que des particuliers et des professionnels. 15.000 euros de Racine en circulation.

L'objectif est d'augmenter les flux d'échange en obtenant plus d'adhésions pour se libérer des subventions.

Avec la monnaie électronique on disposera d'informations plus précises, avec un gros avantage pour le commerçant : pas de frais bancaire.

Objectif : 1.000 adhérents.

Le Parc n soutiendra pas le projet au-delà de 2021 afin d'assurer l'autonomie du projet à terme.

La Racine participe à l'identité du Parc.

Le financement de l'opération est prévu dans le programme d'action à hauteur de 50.000 €, dont 20.000€ ont déjà été accordés.

Renouvellement de l'adhésion du Parc au dispositif « Ma boutique à l'essai »

Cette opération a pour but de permettre, pendant une durée d'1 an, à un porteur de projet de tester son projet de commerce dans un local vacant. L'objectif final étant de pérenniser ces installations au-delà de la phase d'essai.

Une première opération réussie a été effectuée à Magny-les-Hameaux. Le Parc, la commune et les partenaires du projet ont réussi à installer un salon de coiffure répondant aux besoins de la population dans un local vacant depuis 3 ans.

Actuellement 2 nouveaux projets sont à l'étude, l'un à Chevreuse l'autre à Magny-les-Hameaux. Le renouvellement de l'adhésion au dispositif est nécessaire pour permettre aux communes de bénéficier du dispositif.

- Montant de la cotisation : 800€
- Avis favorable de la commission restreinte

Appui à la filière artisanat d'art

Salon des Métiers d'art et de la création, Relais du Château de Neuville à Gambais les 23 et 24 novembre (Aide 10.8) : Salon organisé par l'association AAArt

- Coût du salon : 8 300 €
- Subvention accordée : 1 500 €

Energie

Conseil en Energie Partagé (CEP) phase 2 : Cernay-la-Ville (Aide 5.2)

- Montant de la dépense pour 2018 et 2019 : 4 190 €
- Aide du Parc (50%) = 2 095 €

Conseil en Energie Partagé (CEP) phase 2 : Saint-Léger-en-Yvelines (Aide 5.2.)

- Montant de la dépense pour 2018 : 1817,50€
- Aide du Parc (50%) = 908,75€

Rénovation de 21 lanternes de style et 11 lanternes type routière au Mesnil-Saint-Denis

Aide 5.5 lutte contre la pollution lumineuse

- Montant des travaux = 15241,60€ HT
- Aide du Parc (70%) = 8 000€ plafond

Rénovation de 7 lanternes boules rue des abeilles et 13 lanternes routières à la Guêperie à Sonchamp

Aide 5.5 lutte contre la pollution lumineuse

- Montant des travaux = 5 495,10€ HT
- Aide du Parc (70%) = 3 846,57€ sous réserve du suivi des propositions techniques (2000K et couleur)

Adopté à l'unanimité

Mme AUBERT demande s'il est possible d'instaurer des permanences au Mesnil St Denis ; c'est un sujet à évoquer avec l'ALEC.

3. Attribution de l'aide validée par la commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 7 octobre 2019

Travaux de plantations autour du nouveau centre de loisirs

Commune de Bullion

« Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » (aide 2-3)

La commune sollicite une subvention du Parc pour la plantation des abords du nouveau centre de loisirs suite à un conseil réalisé par la mission *Paysage*. Le montant des travaux qui s'élèvent à 3623.35 €. Ce montant comprend l'achat de toiles réensemencées pour le maintien de talus, et de végétaux. Les travaux seront effectués en régie.

- Montant de l'aide du PNR (60%) : 2 174 €

Adopté à l'unanimité

Y Vandewalle présente Charlène THOMAS qui remplace Tania DELAITRE comme chargée d'étude urbanisme.

Il annonce l'arrivée prochaine de Clarisse BLANCHARD comme chargée de mission agriculture.

4. Attribution de l'aide validée par la Commission Tourisme, Déplacements, Liaisons douces du 15 octobre 2019

Acquisition de 50 arceaux vélos

Commune de St Rémy-lès-Chevreuse

La commune de St Rémy-lès-Chevreuse a la volonté de promouvoir les déplacements à vélo sur sa commune et souhaite dans ce cadre acquérir du mobilier pour le stationnement des vélos aux abords des lieux publics et au centre bourg. Elle souhaite installer 50 arceaux vélos dans le centre-ville et différents quartiers de la ville qui serviront aux habitants de la commune dans le cadre de leurs déplacements.

- Montant des travaux : 4 311 € HT
- Montant de l'aide du PNR (50%) : 21 55,50 €

C'est la deuxième opération après Clairefontaine.

Adopté à l'unanimité

5. Attribution des aides validées par la Commission Biodiversité et Environnement sous réserve des décisions prises lors de la réunion du 4 novembre 2019 (Annexe 4)

Plantation d'un alignement de fruitiers (Aide 6.3)

Lucas Delorme - SCEA de L'Aunay (commune de Bazoches-sur-Guyonne)

La SCEA de l'Aunay comprend plusieurs paddocks à chevaux utilisés de manière extensive. Une partie de ces prés est menée en fauche tardive (Mesure agro-environnementale et climatique, MAEc), mesure favorable aux insectes et à l'avifaune des milieux ouverts herbacés qui globalement pâtissent de l'intensification des pratiques agricoles (fauches précoces, fertilisation...). L'ensemble est tramé par plusieurs haies dont le linéaire s'accroîtra encore cet automne (programme Pnr/Ficif).

La propriété manquant toutefois d'arbres isolés (très présents en marges), Monsieur Delorme a projeté d'implanter un alignement de fruitiers sur l'allée centrale séparant les paddocks. Le propriétaire réalisera la préparation du terrain (trous de plantation, apport de compost). La plantation du verger sera réalisée en partenariat avec l'école du CHEP (Tremblay-sur-Mauldre).

- Coût de l'opération : 2 500,00 € H.T.
- Subvention PNR (80%) : 2 000,00 € H.T.

Plantation de haies champêtres en terres agricoles (Aide 6.4)

(convention de partenariat avec la FICIF)

Lucas Delorme - SCEA de L'Aunay (commune de Bazoches-sur-Guyonne)

Contribution du Parc : 1 000 € TTC

Plantation d'une haie champêtre (Aide 6.3)

Marie LESCROART - la Butte Boutry (commune des Mesnuls)

La Butte Boutry est attenante au vaste secteur que représente la Millière (ensemble de prairies pâturées et fauchées). Ayant adopté un mode de gestion écologique pour l'entretien de son jardin (tonte partielle, arbres fruitiers, zones en friche), Mme Lescroart souhaiterait renforcer la qualité écologique et paysagère de son verger en plantant des arbres supplémentaires. La plantation du verger (et de la haie, aide 6.4) sera réalisée en partenariat avec l'école des Mesnuls.

- Coût de l'opération : 300 €
- Subvention PNR (80%) : 240 €

Plantation de haies champêtres en terres agricoles (Aide 6.4)

(convention de partenariat avec la FICIF)

Marie LESCROART - la Butte Boutry (commune des Mesnuls)

Contribution du Parc : 300 € TTC

Plantation d'une haie champêtre à l'ESAT d'Aigrefoin (Aide 6.3)

Arche d'Aigrefoin (commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse)

Un projet global d'aménagement du site est en cours. Après avoir obtenu un financement pour les clôtures agricoles en 2018, l'ESAT sollicite aujourd'hui une aide financière du Parc pour la plantation de haies : augmentation des capacités d'accueil de la faune, diversification et requalification des abords de l'exploitation afin de favoriser l'accueil du public (ouverture du site pour la boutique, qualité du cadre de vie pour les résidents...), intérêt agronomique en favorisant la présence d'auxiliaires et en créant des brise-vent.

- Coût de l'opération : 6 216 € HT
- Subvention PNR (40%) : 2 486,40 €

Plantation de haies champêtres en terres agricoles (convention de partenariat avec la FICIF)

M. Max BREBANT (Trottigny, Chevreuse)

- Contribution du Parc : 850 € TTC

Longueur de haie totale : 90 ml. Nombre de haies : 2 sections (40 ml et 50 ml). Nombre de plants : 200 plants. Essences implantées : 14 essences dans la haie.

Adoptées à l'unanimité

6. Valorisation touristique et patrimoniale de la Maison de Fer : réponse à l'appel à propositions en faveur du tourisme culturel lancé par la DRAC

Le caractère exceptionnel de la Maison de fer (Dampierre-en-Yvelines) est assez méconnu, c'est pourquoi le Parc, propriétaire de l'édifice souhaite mieux faire connaître l'histoire et l'architecture de cette maison isolée et surtout identifiée jusque-là pour son usage de gîte d'étape.

Pour cela, Le Parc souhaite répondre à un appel à propositions en faveur du tourisme culturel lancé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

Le tourisme étant un des principaux modes d'accès à la culture et aux pratiques culturelles, la DRAC lance cet appel à propositions avec pour objectif de renouveler l'offre francilienne touristique et de l'optimiser.

Adopté à l'unanimité

M Vandewalle fait part du lancement courant novembre de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre en vue de sa restauration et de son réaménagement

7. Convention avec la Racine

Suite à l'accompagnement du Parc naturel régional, près de cinquante bénévoles ont créé en 2017 l'association « La Racine » dont l'objet est de gérer une monnaie locale du même nom.

L'association « La Racine » a défini les objectifs suivants pour la monnaie locale :

- Stimuler et soutenir l'économie locale et les circuits courts
- Préserver le caractère rural des paysages et la vie des centres-bourg
- Promouvoir l'esprit de coopération, d'entraide et d'équité entre professionnels, mais aussi entre particuliers et professionnels ou particuliers entre eux.
- Etre un outil collectif et démocratique qui redonne à la monnaie sa fonction première : être un moyen pour faciliter les échanges, qui sont la vraie richesse.

Un an après son lancement officiel, La Racine compte près de 500 adhérents dont une centaine de professionnel. Les résultats sont encourageants puisque pour les commerçants les plus investis, le volume d'échange en monnaie locale représente près de 10% du chiffre d'affaires.

Cependant, le support papier actuel de la monnaie locale reste un frein au développement des échanges entre professionnels. Ainsi, pour répondre aux attentes des professionnels, La Racine souhaite mettre en circulation en complément de la monnaie papier, une monnaie électronique.

L'association La Racine et le PNR HVC souhaitent formaliser leur partenariat pour cette nouvelle phase de développement du projet dont les modalités de mise en œuvre sont décrites dans la présente convention.

Adopté à l'unanimité

8. Adhésion à l'Association Energie partagée

Depuis octobre 2018, le Parc naturel régional, l'ALEC SQY et EnerCitY78 organisent des réunions de présentation afin de mobiliser des habitants et de créer une centrale solaire citoyenne. Ce collectif est accompagné par l'association Energie Partagée et son réseau d'animation Ile de France qui suit plus de 13 projets citoyens de production d'énergie renouvelable en Ile de France.

Énergie Partagée rassemble les acteurs français de l'énergie citoyenne : collectivités, groupes de citoyens, associations, coopératives, bureaux d'études, etc. et les met en mouvement grâce à ses rencontres, formations, groupes de travail et outils d'échange collaboratifs.

Avec pour objectif principal de multiplier les réalisations concrètes de projets citoyens d'énergie en Île-de-France, Énergie Partagée a pour mission de favoriser une appropriation et une implication citoyenne sur le sujet de l'énergie dans la région et créer les conditions d'accompagnement des projets citoyens par un réseau local d'acteurs.

L'adhésion à l'association permet pour l'ensemble des collectifs situés sur le Parc de bénéficier :

- Du support de l'équipe Énergie Partagée Ile de France et du réseau national
- Des actualités de l'énergie citoyenne (projets en cours, actualité législative et réglementaire...)
- De l'accès à la liste de discussion des adhérents (échanges de conseils, retours d'expériences...).
- De l'accès à des groupes de travail thématiques.
- Des tarifs préférentiels aux formations organisées par Énergie Partagée.
- De l'accès au centre de ressource en ligne réservé aux adhérents regroupant des documents de montage de projet, des publications, l'accès aux supports de formation.

Montant de l'adhésion : 0.02€/habitant max 1 000€

Adopté à l'unanimité

9. Cotisation à Yvelines Environnement

Comme chaque année, l'association Yvelines Environnement nous sollicite pour une cotisation à hauteur de 50 €. Cette association est reconnue d'utilité publique. Elle agit dans l'intérêt général, principalement dans les domaines de l'éducation, de la qualité de la vie, de l'environnement et de la défense des sites et des monuments, des paysages naturels ou bâtis. Le Parc est convié aux assemblées générales de l'association.

En savoir plus : <https://www.yvelines-environnement.org/>

Adopté à l'unanimité

Il est demandé de vérifier que le Parc est bien adhérent et non l'UAP

10. Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Yves Vandewalle pour le remboursement de frais inhérents à des dépenses liées à ses missions au Parc

Un mandat spécial correspond à une mission accomplie par le Président dans l'intérêt des affaires du Parc, en dehors de l'exécution habituelle de ses fonctions. Il permet le remboursement des frais nécessaires à l'exécution du mandat spécial : frais de transport, restauration, hébergement. Il est précisé que M. Vandewalle a renoncé aux versements de ses indemnités de Président. D'autre part, le Parc ne bénéficiant d'aucune carte bancaire, certains achats effectués par internet ont été pris en charge directement par M. Vandewalle.

Ce mandat spécial permettra, sur justificatifs, de rembourser, par mandat administratif, l'ensemble des sommes engagées par le Président pour le PNR.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

1° / M Vandewalle fait part d'une information : le CD78 souhaite mettre fin aux conventions d'occupation du Châtelet et de la Basse-cour (notifié par huissier) qui arrivent à échéance en 2020. La Région a été informée. Cette question sera abordée avec la Région lors du comité de pilotage du 15 novembre. A ce jour, on ne sait rien des intentions du CD78 sur le Château.

Plusieurs options : un accord provisoire avec le CD78, la location de bureaux, la conclusion d'un bail emphytéotique avec le Mesnil St Denis sur la Ferme de Beaurain.

Pour les financements, c'est en cours de discussion avec la Région.

2° / Mme GIOBELINA demande si le Parc va donner un avis au projet de Réserve naturelle nationale des étangs et rigoles

3° / M Vandewalle rappelle l'inauguration du chantier de l'Yvette le samedi 16 novembre.

4° / Mme GIOBELINA évoque le problème de survol des avions et hélicoptères au-dessus du territoire du Parc.